

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Travaux de mise en sécurité de l'escalier entre l'Allée des Marmottes et le Clos des Sources
Séance du 23 juin 2025	

Date de la convocation : 17/06/2025	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 26/06/2025	Présents : 17	Représentés : 1
	Pour : 18	Abstention : 0
		Votants : 18
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Nadège DUCROCQ (pouvoir à M. Patrick DE BOCK), absente excusée, Mme Clémence WADOUX, absente

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité de programmer sur l'année 2025 des travaux de sécurisation de l'escalier qui permet la communication entre l'allée des Marmottes et le Béguinage du Clos des Sources.

La rambarde en bois est devenue vétuste et dangereuse. Elle sera remplacée par un modèle en acier galvanisé plus durable dans le temps.

Le montant de cette opération est de 7 325,00 € HT.

Une subvention peut être accordée par le conseil départemental au titre des travaux du quotidien FARDA 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Coût total des opérations 7 325,00 € H.T.

Ressources	Montant H.T.	Taux
Conseil Départemental Aide à la voirie communale 20 % avec plafond à 10 000,00 €	1 465,00	20,00%
Fonds propres	5 860,00	80,00%
Total des ressources	7 325,00	100,00%

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le



ID : 062-216204487-20250623-DLB_2025_03_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Confirme son accord sur la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention et à en demander le versement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#